

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Chauffeur inclus, Essence comprise, Assurance illimitée personnes transportées, 3 Bagages: 50 kg MAXI/par voiture.

La T.V.A. est de 5,5%.

Le kilométrage et le temps sont comptés à partir du lieu et de l'heure prévus avec le client pour la prise en charge et jusqu'à la destination finale.

Le paiement (moins l'acompte) est exigible dès le début de la prestation soit par carte bancaire soit en espèces, pas de chèques.

En cas de non-paiement au départ, le chauffeur n'effectuera pas la prestation. En aucun cas cela ne donne droit au remboursement de l'acompte, ni à un dédommagement.

Cartes bancaires acceptées: Eurocard, Mastercard, Visa, American Express. Tout dépassement de temps et/ou de kilomètres non prévus dans le devis initial sera ajouté à la facture finale.

Toute heure commencée est due. Nous exigeons le respect du matériel. Toute dégradation de l'équipement sera facturée. La dégradation de l'équipement intérieur ou autres dommages infligés au véhicule ou d'autres véhicules, par exemple lors de l'ouverture intempestive des portières, sera à la charge du client.

Laisser le chauffeur ouvrir les portes, merci. Péages, parkings et autres frais tels que entrées musées, places de théâtres, etc..... sont à la charge du client.

Nous ne sommes pas responsables pour les objets oubliés dans nos véhicules ou ailleurs pendant la prestation.

La décoration « mariage » prévue dans notre forfait mariage reste notre propriété. Le client ne peut pas l'emporter. Aucun animal n'est accepté dans nos limousines, sauf dans une cage ou un contenant hermétique prévu à cet effet. T.E.A se réserve le droit d'interrompre la prestation en cours si le comportement des clients met en péril la sécurité du chauffeur ou celle de la limousine ou si les clients sont insultants vis à vis du chauffeur.

Nos chauffeurs ont comme consigne de respecter et de faire respecter les lois en vigueur.

En aucun cas, le client ne pourra exiger que le chauffeur dépasse la vitesse autorisée ou commette des infractions au code de la route. Si le chauffeur s'aperçoit que le client commet une infraction, par exemple, l'usage de tabac ou de stupéfiants, il a la consigne d'arrêter immédiatement la prestation en cours.

Sté T.E.A 32 Bd Stalingrad 94600 Choisy Le Roi .
Sarl au capital de 20 000 euros Siret : 51507347400019